



## Les CSR, qui sommes-nous ?



Notre organisation, appelée « Courant Syndicaliste Révolutionnaire » ou « Comités Syndicalistes Révolutionnaires » en fonction de son implantation locale, peut être considérée comme une tendance syndicale<sup>(1)</sup> se réclamant du syndicalisme révolutionnaire<sup>(3)</sup>.

### **Nous avons pour objectifs :**

- ▶ de regrouper le maximum de militants syndicaux, quelque soit leur organisation (CGT, Solidaires, FO, FSU, CNT, etc.).
- ▶ d'impulser une réflexion (tant historique<sup>(4)</sup> qu'organisationnelle<sup>(5)</sup>) et une pratique syndicaliste révolutionnaire<sup>(6)</sup> pour que les luttes syndicales en particulier et sociales en général soient victorieuses.
- ▶ de permettre de réelles perspectives à l'instauration d'une autre société, débarrassée à la fois de l'exploitation et de la domination capitaliste et aussi de la bureaucratie. Nous pensons à cet effet que le syndicat sera, « dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale » (cf. La Charte d'Amiens<sup>(7)</sup>)

Nous ne sommes pas une fraction<sup>(2)</sup>, notre but n'est pas de nous emparer des postes de direction des syndicats, des Unions locales, voire des confédérations, avec l'illusion qu'un secrétariat composé de militants « révolutionnaires » entraînerait de fait l'ensemble de ses syndiqués à être des révolutionnaires.

### **Une organisation chargée d'histoire :**



Nous nous référons à la CGT créée en 1895, véritable modèle international (inspiratrice de nombreuses organisations, dont la CNT espagnole, l'USI italienne, et de nombreuses tendances à l'intérieur des principales centrales de tous les continents). En effet, la CGT française du début du XX<sup>ème</sup> siècle s'est dotée d'une pratique et d'une théorie propre, appelées le syndicalisme révolutionnaire<sup>(3)</sup>, qui trouvera sa concrétisation dans la charte d'Amiens<sup>(7)</sup>, adoptée lors du Congrès de

1906. Il s'agit là d'un signe de maturité du mouvement ouvrier et syndical porté par la CGT : autonomie ouvrière, gestion ouvrière des services socialisés dans les Bourses du Travail, perspective révolutionnaire à la lutte de classes.

Les premiers CSR (Comités Syndicalistes révolutionnaires) sont apparus en 1920 sur l'initiative des militants de la Vie Ouvrière (journal de la CGT). Cette tendance s'est créée avec un double objectif :

1/ Tout d'abord défendre les principes révolutionnaires et le fonctionnement fédéraliste<sup>(3)</sup> de la CGT, menacés par la dérive social-démocrate du Bureau Confédéral d'alors. Les CSR s'organisent en conséquence dans les syndicats, les fédérations, les UL et UD.

2/ Le second objectif consiste à préparer la CGT à impulser la lutte révolutionnaire et de l'y aider en coordonnant les militants SR dans leur action et réflexion.

**AU QUARTIER, AU BOULOT  
LE SYNDICAT EST  
LE SEUL OUTIL  
DU SOCIALISME !**



**Comités Syndicalistes  
Révolutionnaires**  
[www.syndicaliste.fr](http://www.syndicaliste.fr)

En quelques mois, plusieurs dizaines de milliers de militants et de très nombreux syndicats et unions locales se rallient à l'action des CSR. Mais le reflux du mouvement révolutionnaire européen du début des années 1920 ainsi que les défaites des luttes syndicales et les licenciements massifs des militants vont provoquer l'implosion rapide des CSR et le repli de nombreux militants sur les logiques d'appareils (sectarisme, affinité).

Le CSR s'est recréé en 1997. Composé de militants de différentes confédérations, nous tentons :

- ▶ de faire vivre le syndicalisme révolutionnaire<sup>(3)</sup> en impulsant des débats et actions syndicales cohérentes et globales là où nous militons.
- ▶ de favoriser une véritable démocratie syndicale, facteur décisif pour changer la société. Elle seule en effet permet aux syndiqués de se saisir des décisions puisqu'ils maîtrisent les enjeux, et donc permet de créer des conditions de lutte offensive.
- ▶ de favoriser la réflexion syndicale à travers l'édition d'une revue « Syndicaliste ! » et de brochures<sup>(4 5 6)</sup> sur des thèmes historiques, stratégiques et organisationnels.
- ▶ de rapprocher les militants syndicalistes de différents pays (notamment anglais, écossais, américains, espagnols, portugais, tunisiens...) à travers la traduction de nos productions en différentes langues, mais aussi à travers des rencontres lors de nos réunions nationales et lors d'actions concrètes de solidarité internationale<sup>(8)</sup>.



Pour en savoir plus : <http://syndicaliste.fr/>

## Notes :

(1)&(2) **La tendance syndicale** : ce terme désigne le regroupement de militants enrichissant l'organisation syndicale dans laquelle ils militent de leurs réflexions stratégiques et politiques.

Dès ses débuts, la CGT a été traversée par des tendances, ne serait-ce qu'à travers les militants qui défendaient une vision corporatiste ou au contraire interprofessionnelle, ceux qui désiraient aider à la conquête des mairies ou ceux qui revendiquaient l'indépendance vis à vis des politiques... On peut ainsi affirmer que les textes adoptés dans les congrès étaient le produit de confrontations entre les positions de tendances. Cela s'explique d'autant mieux que la confédération est née de la rencontre de nombreux militants ouvriers venant de toutes les écoles du Socialisme (allemanistes, guesdistes, anarchistes, coopérativistes, mutualistes, etc.). Une telle diversité d'origine ne pouvait qu'entraîner une richesse des débats.

Au fil des années, les tendances syndicales ont connu un processus d'affaiblissement, certaines se transformant en **fractions**. Une fraction vise à contrôler l'organisation syndicale au profit d'une organisation politique, de façon plus ou moins clandestine (« l'entrisme » d'organisations d'extrême gauche par exemple) ou clairement institutionnalisée (« la courroie de transmission » du PCF à la CGT par exemple).

Cette dérive explique notamment que les organisations syndicales aient sous-traité leur projet politique à des organisations extérieures supposées défendre les intérêts des travailleurs.

Cela explique donc que, trop souvent hélas, le débat interne dans les syndicats se limite encore à la gestion du capitalisme sur une base « sociale », et non plus à l'édification du Socialisme.

Actuellement, des tendances continuent à exister dans les organisations syndicales, dont « Continuer la CGT » ; « Front Syndical de Classe » ; « Unité Action » ; « CSR » ; « École Émancipée » ; « Émancipation » etc. Certaines organisations syndicales comme la FSU ayant même institué un « droit de tendance » qui accorde, au prorata des élections, des postes de direction aux représentants des différentes tendances.



**(3) Le syndicalisme révolutionnaire se base sur les principes suivants :**

► **Indépendance** vis à vis de l'État, du Patronat, des organisations affinitaires (idéologiques, philosophiques, politiques) ainsi que des Églises.

► **Unité de la classe ouvrière** (d'où notre objectif de créer un « Front Unique » de tous les militants syndicaux et même des travailleurs, quelles que soit leur syndicat) pour se donner le maximum de chance d'être victorieux dans nos luttes revendicatrices. C'est pourquoi nous sommes partisans de la réunification syndicale.

► **Organisation par secteur d'industrie** : Chaque syndicat doit être regroupé avec les autres syndicats de son secteur d'activité afin de pouvoir s'organiser pour peser sur le patronat, fut-il l'État, et de pouvoir gérer la société socialiste. Nous considérons en effet qu'un syndicat de site ou d'entreprise qui n'entretient aucun lien avec les autres syndicats de son secteur et des entreprises concurrentielles est voué à l'échec en cas de conflit. En effet, isolé, il ne pourra pas compter sur un soutien rapide. Plus grave, le syndicalisme d'entreprise peut facilement dégénérer en « patriotisme d'entreprise », c'est à dire que les syndiqués se sentiront plus proches de leur patron que de leurs camarades syndiqués des autres entreprises, notamment concurrentes... Cette division de la classe ouvrière est d'autant plus facile que les médias ne cessent de présenter le monde actuel, et celui de l'entreprise en particulier, comme plein de dangers, d'où les réflexes casaniers et patriotes.

► **Militantisme interprofessionnel** : Militier dans son syndicat est déjà bien, mais cela ne suffit pas pour réellement peser face aux multiples attaques dont nous sommes victimes : baisse des prestations sociales (chômage, retraite, maladie, etc.), casse des services publics, dés-industrialisation, etc. Dès ses origines, la CGT a mêlé le syndicalisme de métier au syndicalisme interprofessionnel (la CGT se créant par la fusion de la Fédération des syndicats et de la Fédération des Bourses du Travail). Les Unions locales sont aujourd'hui, hélas, souvent exsangues, se contentant de mutualiser quelques bureaux syndicaux et de conseiller les salariés, souvent non syndiqués ou alors isolés, dans leurs conflits face à leur employeur. Pourtant, elles ont réellement pesé dans la vie sociale, où ces « Maisons du Peuple » dispensaient des activités éducatives (cours du soir, hygiénisme, alphabétisation des travailleurs immigrés, etc.), culturelles (bibliothèques, cinéma, théâtre, musique, conférences, etc.), sportives (la FSGT : Fédération Sportive Générale du Travail notamment), festives (bals, repas fraternels, etc.), économiques (coopératives de production et de distribution) et bien entendu de solidarité (meeting, « soupes communistes » en soutien aux grévistes, clinique syndicale, etc.).

► **fédéralisme**<sup>(3)</sup> : Ce système donne à chaque syndicat une autonomie importante. Il s'agit par conséquent d'un mode d'organisation démocratique qui évite la dérive autoritaire de la bureaucratie... Dérive née de la dépendance à l'égard d'un parti politique comme le conçoit le léninisme notamment, ou du fait d'un recentrage comme l'a connu la CFDT en 1975 (distribution des mandats et perception des cotisations non contrôlées par les syndiqués). Le fédéralisme oblige donc les syndicats à réellement débattre en interne des décisions fédérales (des fédérations de syndicats regroupés par secteurs d'activités) et confédérales. Les syndiqués sont donc à travers leur syndicat directement initiateurs et moteurs de l'organisation confédérale.

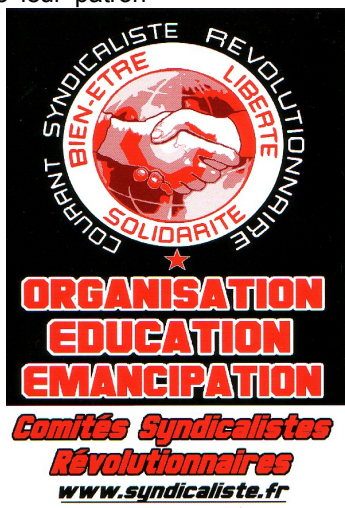
► **Internationalisme** : Cette valeur, souvent occultée n'a pas été négligée par les syndicalistes révolutionnaire comme en atteste la création de l'ISR (Internationale Syndicale Rouge) au début des années 20, organisation que l'URSS dut accepter à ses débuts pour bénéficier du soutien des militants SR partout dans le monde. L'ISR permettra de donner une dynamique internationale aux luttes des années 20. L'internationalisme est aujourd'hui encore plus nécessaire si l'on veut être efficace dans nos luttes revendicatrices et révolutionnaires.

► **Antiracisme et antifascisme** :

L'internationalisme fondamental du syndicalisme révolutionnaire signifie bien entendu de lutter contre tous les pré-jugés racistes, nationalistes et fascistes qui n'ont pour conséquence que la division des prolétaires et donc le renforcement de l'hégémonie d'une classe, que ce soit la bourgeoisie, la noblesse ou un parti... Cela explique notamment l'engagement de nombreux militants SR dans la lutte antifasciste des années 30 (contre les défilés et meetings nationalistes et fascistes comme ceux des Croix de feu...), dans le soutien aux républicains espagnols, dans leur implication dans la Résistance...

► **Pacifisme** : Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la CGT prévoyait de déclencher la grève générale en cas de conflit avec l'Allemagne... En 1914, les militants SR, notamment regroupés autour de la Vie Ouvrière, sont les rares militants à ne pas basculer dans l'aveuglement de l'Union Sacrée. Ce sont notamment eux encore qui dénonceront le plus vivement la boucherie, qui participeront à la conférence internationale pacifiste de 1916, et lanceront les grèves et mutineries de 1917.

► **Projet révolutionnaire** : Une autre société débarrassée des classes sociales ne pourra être instaurée que si nous parvenons à gérer nous-même la vie collective : production de biens alimentaires, répartition des productions, organisation de services (transports, énergie, santé, éducation, culture...). En ce sens, nous croyons fermement que l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. La meilleure définition du projet révolutionnaire du SR se trouve dans la Charte d'Amiens<sup>(7)</sup> adoptée lors du Congrès de la CGT de 1906.



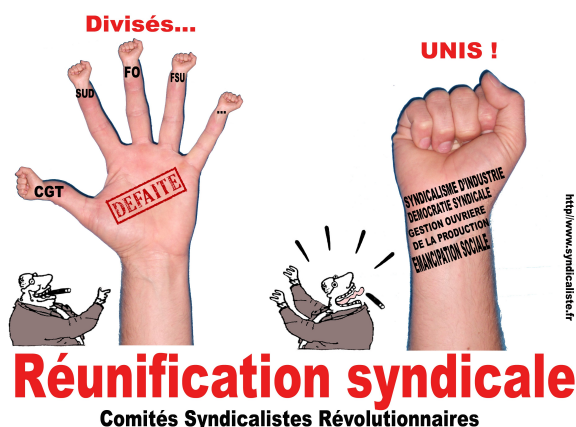
(4) **réflexion historique** : Brochures du CSR ; **collection Histoire du syndicalisme** : n°1-2-3-4 La CFDT et le syndicalisme révolutionnaire ; n°5 L'Unionisme et le Syndicalisme révolutionnaire allemand ; n°6 Histoire des CSR espagnols ; n°7 Asturie 1934 : une révolution inconnue ; n°8 Le mouvement ouvrier en Bolivie ; n°9 Le communisme français, des CSR au PCF, une histoire occultée ; n°10-11-12 : Histoire du Syndicalisme révolutionnaire (1914-1939)

Brochures du CSR ; **collection Documents syndicaux** : n°1 La revue « Révision » de mai 1938, facsimilé de l'original (Les problèmes de l'État ; Le mouvement social) ; n°2 Le sabotage d'Émile Pouget ; n°3 Le Socialisme en France de Jean Allemane ; n°4 La défense de la Sécurité sociale, brochure de la CGT de 1947, facsimilé de l'original

(5) **réflexion organisationnelle** : Brochures du CSR ; **collection Stratégie syndicale** : n°1 Les courants syndicaux ; n°2 L'indépendance syndicale ; n°3 Quelle lutte anti-fasciste ? n°4-5 : La grève générale

(6) **pratique syndicaliste révolutionnaire** : Brochures du CSR ; **collection Pratique syndicale** : n°1 Comment animer une Union locale ; n°2 L'assurance chômage : défendre le salaire socialisé

(8) Ainsi, les militants du CSR ont été les seuls à avoir soutenu la **grève victorieuse des électriciens anglais de 2011-12** qui combattaient la volonté de certaines entreprises multinationales de casser la convention collective de ses employés (incluant notamment une baisse de plus de 30% des salaires !). Pour se faire, nous avons en tant que CSR dénoncé cette attaque, mais aussi, en tant que tendance, nous avons informé les syndicats français du bâtiment qui travaillent avec les entreprises anglaises incriminées (fourniture de matériel etc.) pour qu'ils dénoncent cette agression sans précédent.



**Le véritable  
Parti des  
travailleurs  
c'est la  
confédération  
syndicale  
de classe !**



(7) **La Charte d'Amiens** (1906) :

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... ; Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la

diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;


Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ".

Résultats du vote : Pour 830 - Contre 8 - Blanc 1



**Pour recevoir un numéro gratuit de Syndicaliste !  
Pour vous abonner à Syndicaliste !  
Pour commander nos publications  
Pour recevoir des informations régulières du CSR**

CSR ; BP 3 ; 31240 Saint-Jean  
Tél : 06 88 33 61 94  
Courriel : [syndicalistes@gmail.com](mailto:syndicalistes@gmail.com)  
Internet : <http://www.syndicaliste.fr>

**SOYONS ACTEURS !**

**GESTION SYNDICALE  
DES ENTREPRISES.  
ET DE LA SOCIÉTÉ !**



**COMITÉS SYNDICALISTES  
RÉVOLUTIONNAIRES**  
[www.syndicaliste.fr](http://www.syndicaliste.fr)